

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 02 décembre 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Installation du nouveau Conseil communal.

La Présidente fait observer qu'il ressort du rapport de vérification des pouvoirs des élus qu'ils remplissent toujours les conditions d'éligibilité énoncées aux articles L4121-1 et L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ne se trouvent pas dans une situation d'incompatibilité prévue par les dispositions du même code ou par d'autres dispositions légales; que leurs pouvoirs sont dès lors validés.

Considérant que Madame Evelyne SCHELLEKENS, élue sur la liste Beauvechain Ensemble, a renoncé au mandat qui lui a été conféré par courrier daté du 15 novembre 2024.

Considérant que Madame Marie-José FRIX, première suppléante en ordre utile sur ladite liste, est appelée à la fonction; qu'elle remplit toujours les conditions d'éligibilité énoncées aux articles L4121-1 et L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ne se trouve pas dans une situation d'incompatibilité prévue par les dispositions du même code ou par d'autres dispositions légales; que ses pouvoirs sont dès lors validés.

Madame Brigitte WIAUX, Echevine sortante réélue, la plus élevée en rang, invite Madame Carole GHIOT à prêter serment entre ses mains.

Madame Carole GHIOT prête le serment suivant prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : *«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge»*.

Madame Carole GHIOT est installée dans ses fonctions de Conseillère communale.

Madame Carole GHIOT, Présidente, invite les Conseillers à prêter serment entre ses mains, dans l'ordre alphabétique :

- Madame Louise ARBALESTRIE,
- Monsieur Jérôme COGELS,
- Monsieur Valentin DE VOS,
- Monsieur Quentin FRANCHIMONT,
- Madame Marie-José FRIX,
- Madame Marie GENDEBIEN-HEGER,
- Monsieur Freddy GILSON,
- Monsieur Benjamin GOES,
- Monsieur Aurélien HENNEBEL,
- Monsieur Alain JACQUES,
- Madame Monique LEMAIRE-NOËL,
- Monsieur Moustapha NASSIRI,
- Monsieur Lionel ROUGET,
- Monsieur Claude SNAPS,

- Madame Anne-Marie VANCASTER,
- Monsieur Bruno VAN de CASTEELE,
- Madame Mary van OVERBEKE,
- Madame Brigitte WIAUX.

Tous les élus présents prêtent successivement entre les mains de la présidente le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : «*Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge*».

Prenant acte de ces prestations de serment, Madame Louise ARBALESTRIE, Monsieur Jérôme COGELS, Monsieur Valentin DE VOS, Monsieur Quentin FRANCHIMONT, Madame Marie-José FRIX, Madame Marie GENDEBIEN-HEGER, Monsieur Freddy GILSON, Monsieur Benjamin GOES, Monsieur Aurélien HENNEBEL, Monsieur Alain JACQUES, Madame Monique LEMAIRE-NOËL, Monsieur Moustapha NASSIRI, Monsieur Lionel ROUGET, Monsieur Claude SNAPS, Madame Anne-Marie VANCASTER, Monsieur Bruno VAN de CASTEELE, Madame Mary van OVERBEKE, Madame Brigitte WIAUX, sont déclarés installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux.

PROJET